

Statistique Sentinella

Déclarations (N) sur 4 semaines jusqu'au 2. 9. 2005 et incidence par 1000 consultations (N/10³)

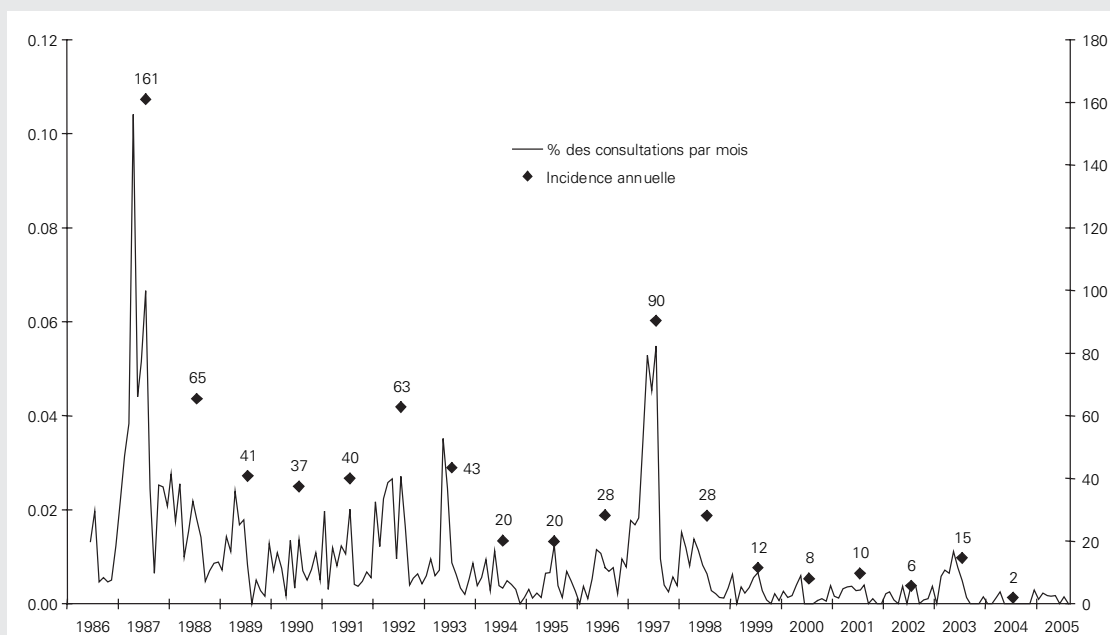
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	32		33		34		35		Moyenne de 4 semaines	
Thème	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³	N	N/10 ³
Suspicion de grippe	9	0.7	4	0.3	6	0.4	6	0.6	6.3	0.5
Crise d'asthme	10	0.8	13	0.9	13	0.9	8	0.8	11	0.9
Rougeole	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rubéole	1	0.1	0	0	0	0	0	0	0.3	0
Oreillons	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0.3	0
Coqueluche	2	0.2	1	0.1	0	0	0	0	0.8	0.1
Otite moyenne	27	2.1	27	2	20	1.3	17	1.8	22.8	1.8
Pneumonie	12	0.9	16	1.2	9	0.6	7	0.7	11	0.9
Vaccination antigrippale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vaccination antipneumococcique	2	0.2	3	0.2	5	0.3	5	0.5	3.8	0.3
Médecins déclarants	143		166		176		119		151	

Données provisoires

Déclarations Sentinella juin 1986–août 2005

La rougeole



Axe Y gauche: Cas de rougeole déclarés par mois, pour 100 consultations

Axe Y droite: Estimation du nombre annuel de cas de rougeole pour 100 000 habitants

Données provisoires pour 2005

En 1997, le système de surveillance Sentinella a détecté une importante flambée de rougeole en Suisse (environ 6400 cas, correspondant à une incidence de 90 cas pour 100 000 habitants). Après une dimi-

nution rapide, l'incidence de la rougeole est restée stable de 1999 à 2002, au plus bas niveau jusqu'alors enregistré par Sentinella. L'estimation du nombre de cas de rougeole traités par les médecins de premier

recours se situait alors entre 500 et 800 selon l'année, soit environ de six à douze cas pour 100 000 habitants. En 2003, Sentinella a enregistré – très faiblement – une nouvelle flambée de rougeole, mieux détec-

tée par le système de déclaration obligatoire. Les 41 cas retenus sur 53 déclarés fournissaient une estimation de 1100 cas pour l'ensemble de la Suisse (15 cas pour 100 000 habitants), en augmentation d'environ 160 % par rapport à l'année précédente.

Huit cas de rougeole ont été rapportés en 2004. Un examen de laboratoire a été effectué pour la moitié d'entre eux: tous étaient négatifs, dont un avec une double sérologie. Ce dernier cas a été écarté, de même qu'un cas avec une sérologie négative et des symptômes morbilliformes dus à la prise d'un antibiotique. Finalement, seuls six cas ont été pris en compte, dont quatre ne répondant pas complètement à la définition clinique de la rougeole. Tous les cas retenus avaient moins de 13 ans, dont trois, moins de 4 ans. Quatre cas étaient vaccinés. Aucune complication ni hospitalisation n'a été déclarée. Avec seulement 6 cas retenus, fournissant une estimation de 150 cas pour l'ensemble des cabinets de premier recours de Suisse, et 7 mois consécutifs (mai–novembre) sans déclaration de cas, 2004 enregistre la plus faible incidence de la rougeole (2/100 000) depuis la création de Sentinella, en 1986.

Pour les huit premiers mois de l'année 2005, huit cas de rougeole, dont un confirmé par un examen de laboratoire, ont été déclarés par les médecins Sentinella, contre trois cas pour la période correspondante de 2004, selon des données encore provisoires. La déclaration obligatoire confirme l'augmentation de l'incidence de la rougeole en début d'année 2005 (35 et 56 cas de janvier à août, en 2004 et 2005 respectivement).

En 1999-2003, la couverture vaccinale contre la rougeole des enfants de 24 à 35 mois était de 82%. Pour au moins une dose, elle s'élevait à 88% chez les enfants de 5 à 8 ans (37% pour deux doses) et à 94 % chez les adolescents de 14 à 16 ans (54% pour deux doses). Pour bloquer la circulation du virus, il est nécessaire qu'au moins 95% des petits enfants soient vaccinés deux fois. L'Office fédéral de la santé publique recommande la vaccination de tous les jeunes enfants, selon le calendrier du plan de vaccination:

première vaccination ROR (rougeole, oreillons, rubéole) à l'âge de 12 mois, suivie d'une deuxième dose à l'âge de 15 à 24 mois. Une vaccination manquante peut être rattrapée à n'importe quel âge. Pour les jeunes adultes non vaccinés ou sans immunité prouvée, la vaccination est également recommandée, en particulier pour le personnel médical et pour ceux qui travaillent avec des enfants. ■

Office fédéral de la santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06